Journal de Roubaix

Quarante-huitième année. — N° 7. Directeur-propriétaire : ALFRED REBOUX MERCREDI 7 JANVIER 1903.

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes . . . . . { Trois mois..... 5 francs / Six mois..... 9 — / Un an..... 16 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue ‡ TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 5 ;
A Mouscron..... Chez M. Henri Leroux, rue de la Station ;
A Paris et à Bruxelles Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principaux kiosques.

A LA SAMARITAINE
7, r. du Vieil-Abreuvoir
ROUBAIX
Maison spéciale DE ROBES & CONFECTIONS
Jupons, Peignoirs, Corsages

NOS FEUILLETONS

Nous commencerons dimanche prochain, 11 janvier, la publication d'un roman très intéressant et très mouvementé :

Le Calvaire d'une Mère

par Jules de Gastyne

Les Élections Sénatoriales

Paris, lundi, 5 janvier 1903.

Le scrutin de dimanche ne change pas sensiblement la force respective des partis. Les ministériels gagnent quelques sièges ; ils en perdent un certain nombre et, tout compte fait, la majorité de M. Combes au Sénat s'accroîtra de 5 à 6 unités. Il n'y a pas là de quoi chanter victoire.

Et encore, y aurait-il à faire beaucoup de réserve sur la classification des nouveaux élus. C'est ainsi que dans toutes les statistiques, M. Sauvan, qui remplace M. le général Beranger dans les Alpes-Maritimes, figure comme radical; or, M. Sauvan a été porté à la mairie de Nice par toutes les forces libérales coalisées, et, comme premier magistrat de la ville, il a donné de très nombreuses preuves de modération et de patriotisme ; il s'est d'ailleurs, devant le corps électoral, prononcé très nettement pour la politique d'apaisement que le Président de la République a préconisée à Dunkerque et à Brest, avec l'autorité qui s'attache à ses hautes fonctions.

Le radicalisme de M. Sauvan, on le voit, n'est pas très intransigeant, et ce ne sont pas non plus des radicaux bien farouches que MM. Jules Brisson, Garnier, Limousin, Laplanche, dont le « Bloc » salue l'élection avec une joie exubérante.

Bien a tombé le mauvais vent qui souffle sur le pays, et ces nouveaux sénateurs, tout comme M. Sauvan, prêteront leur concours à un ministère libéral progressiste, sans hésitation, on peut le croire, et bien plutôt avec joie qu'avec regret.

Ne nous laissons donc pas troubler par les statistiques et les classifications ; elles n'ont, les unes et les autres, que la valeur qu'on leur donne.

A dire vrai, les élections de dimanche, n'ont pas, au point de vue de la politique générale, beaucoup de signification ; elles comportent toutefois certaines remarques qui ne sont pas sans intérêt.

La première est que, dans les départements où ils n'écrasent pas leurs adversaires à de foudroyantes majorités, les opposants libéraux serrent leurs adversaires de très près.

Là où ils triomphent sans conteste, comme dans l'Aisne, l'Aude, le Cavados, les Côtes-du-Nord, l'Eure, le Finistère, c'est avec des majorités de 300 à 500 voix.

Là, où ils échouent, c'est à quatre voix, comme dans le Doubs, ou à seize voix comme dans la Charente.

D'où cette conclusion que les positions que nous occupons sont imprenables, tandis qu'avec un léger effort nous pouvons nous emparer de celles de nos adversaires.

La seconde : le scrutin peut nous suggérer cette autre considération que notre système électoral est détestable ; basé sur la loi des majorités, la moitié des votants plus un, il aboutit aux plus regrettables conséquences. Il suffit d'un écart de quelques voix pour que, durant neuf années, un département soit, par exemple, exclusivement représenté par des radicaux, alors que l'opinion radicale n'y a qu'une majorité de circonstance.

Il semble que les délégués sénatoriaux aient eu conscience de ce côté fâcheux de notre législation électorale, et tenu à y remédier, tout au moins dans certains département, en se donnant une représentation panachée.

C'est ainsi que, dans les Hautes-Alpes, où il y avait deux sénateurs à élire, ont été élus un radical et un progressiste.

Il en a été de même dans l'Aude, de même dans la Creuse, de même dans le Doubs, de même encore, dans l'Eure-et-Loir.

Les électeurs de ces départements ont, probablement, sans s'en douter, appliqué le système de la Représentation proportionnelle.

H. SARRAZANAS.

INFORMATIONS

GRACES ET RÉDUCTIONS DE PEINE

Paris, 5 janvier. — Par décrets rendus sur la proposition du Ministre de la guerre, des grâces et des réductions de peines sont accordées à 673 condamnés détenus dans les établissements pénitentiaires militaires de la France, de l'Algérie et de la Tunisie, en vertu de jugements prononcés contre eux par des conseils de guerre de l'armée de terre.

MORT DE M. PIERRE LAFFITTE

M. Pierre Laffitte, chef du positivisme, professeur libre au Collège de France, est mort, hier matin, à six heures, en son domicile, 126, rue d'Alsace, à Paris.

M. Pierre Laffite avait été désigné par son maître, M. Auguste Comte, pour la présidence de ses exécuteurs testamentaires ; il fut choisi par ses confrères pour prendre la direction du positivisme.

Dès 1858, il commençait un cours sur le positivisme, rue Monsieur-le-Prince, dans l'appartement du maître ; il y traita successivement de la philosophie première, de la morale positive théorique et pratique et de la sociologie.

Il fit ensuite ses cours à l'ancienne salle Gerson, puis au Collège de France, où il accepta en 1893 la chaire créée pour l'exposition de l'histoire générale des sciences.

M. Laffite a publié une partie de ses cours ; il a fait paraître, en 1869, une brochure sur la civilisation chinoire.

M. Pierre Laffitte, né le 21 février 1823, allait avoir 80 ans.

L'AFFAIRE BOULAINE

Paris, 5 janvier. — Boulaine comparaissait encore aujourd'hui non comme inculpé, mais comme partie civile. Il avait fait condamner pour chantage un M. Lapierre, à 15 mois de prison et l'affaire revonait sur opposition. Les débats n'ont pas présenté le moindre intérêt. Ils continueront à quinzaine. On affirme qu'il sera, ce jour-là, donné lecture de lettres fort suggestives du conseiller Andrieu.

« ROUGES » CONTRE « JAUNES »

Rochefort, 5 janvier. — Depuis les dernières grèves, l'autorité civile avait établi un roulement pour le déchargement des bateaux, entre le Syndicat jaune et le Syndicat rouge. Jusqu'ici, ce nouveau régime avait très bien fonctionné, mais, aujourd'hui, au moment ou le Syndicat jaune, dont le tour était venu, allait commencer le déchargement d'un bateau de phosphates, les membres du Syndicat rouge se rendirent en masse au port du Commerce, et se mirent en devoir d'empêcher, par la violence, le débarquement, criant : « Conspuez les Jaunes ! »

Une délégation du Syndicat jaune alla aussitôt réclamer la protection du sous-préfet, qui fit envoyer sur les lieux trois cents hommes de troupes coloniales, qui dispersèrent les manifestants. Le travail a repris ensuite sans incident.

ENTRE MAIRE ET SOUS-PRÉFET

Chartres, 5 janvier. — Par arrêté préfectoral, M. Barre, maire de Dreux, vient d'être suspendu, pour un mois, de ses fonctions, pour avoir, dit l'arrêté, manqué d'égards envers un représentant du Gouvernement, M. Barre n'ayant pas rendu visite au sous-préfet de Dreux à l'occasion du premier janvier.

Depuis un certain temps, la brouille existe entre la Mairie et la Sous-Préfecture ; le sous-préfet ayant refusé de transmettre les propositions du maire pour la nomination des membres du Bureau de bienfaisance de la Ville, le maire rompit toutes relations, et, le premier janvier, il resta chez lui. Cette situation tendue s'aggrava encore, ces temps derniers, au sujet de différentes questions administratives. L'arrêté de suspension porte : « Pour avoir négligé de transmettre aux conseillers municipaux, aux Commissions administratives, aux fonctionnaires de la Ville, l'avis de la réception annuelle au premier janvier à la Sous-Préfecture. »

LE CHOMAGE DES PECHEURS DE SARDINES

Brest, 5 janvier. — Les sénateurs et députés du Finistère adressent un appel à la charité publique en faveur des pêcheurs ouvriers et ouvrières sardiniers, au nombre de cent mille, que la pénurie de la pêche a condamnés au chômage.

L'appel dit que les pêcheurs souffrent de la faim et de privations de toutes sortes. Les mères de famille parcourent les villages, sollicitant des secours en nature des habitants des campagnes.

LA MALADIE DE M. SAGASTA

Madrid, 5 janvier. — Le bruit de la mort de M. Sagasta avait couru cet après-midi ; la nouvelle est inexacte, mais l'état de l'ancien Président du Conseil est désespéré ; les médecins croient à un dénouement fatal avant minuit.

M. Sagasta est atteint d'affection pulmonaire, compliquée de troubles cardiaques. La famille est réunie auprès du malade, et tous les anciens ministres libéraux se tiennent chez leur ancien chef. Interrogé par des journalistes à la suite du long entretien secret qu'il a eu avec M. Sagasta pour savoir si l'ancien Président du Conseil s'était confessé, Mgr l'évêque de Madrid a déclaré qu'il ne pouvait pas répondre à cette question.

LES TROUBLES DE MARGUERITTE

DEVANT LA COUR D'ASSISSES DE MONTPELLIER

Montpellier, 5 janvier. — L'audience est ouverte à neuf heures. Le septième témoin, Bollet, charretier, fut arrêté par cinq ou six Arabes, parmi lesquels Yacoub, qui le menaça d'un revolver, s'il ne prononçait pas la formule.

Le prisonnier suivit les inculpés jusqu'à Margueritte ; il ne put s'enfuir qu'à l'arrivée des troupes ; il a donc assisté aux meurtres et pillages. Sa déposition est la même que celle des témoins prisonniers.

Au sujet du meurtre de Guillaume Gay, sa déposition n'est pas très claire, et diffère de celle faite à Blida.

Le Président et le Procureur général lui demandent de dire la vérité. Bollet maintient qu'il a vu le n° 5, égorger la victime.

Après la déposition de Bollet, les inculpés, à qui, le Président demande s'ils n'ont pas d'observation à présenter, répondent qu'ils ne savent pas ce qui s'est passé ; ils étaient ivres.

Les 9e et 10e témoins déposent dans le même sens que Bollet. L'audience est levée à onze heures trente-cinq.

A LA FRONTIÈRE DE L'EST

Voici, d'après une étude publiée par un officier allemand, quelles sont les troupes allemandes et françaises actuellement massées sur la frontière.

Côté allemand : 3 corps d'armée complets (14e, 15e et 16e), la moitié du 8e corps, et les trois quarts du 2e bavarois.

Côté français : 3 corps d'armée (6e, 7e et 20e).

Du côté allemand, les forces se décomposent ainsi : 44 régiments d'infanterie à 126 bataillons, 10 bataillons de chasseurs, 16 régiments de cavalerie à 82 bataillons et 106 batteries d'artillerie de campagne.

Du côté français : 30 régiments d'infanterie à 120 bataillons, 15 bataillons de chasseurs, 26 régiments de cavalerie à 101 escadrons et 80 batteries.

Si l'on compte les troupes placées à 50 et 60 kilomètres de la frontière, on trouve pour la cavalerie :

Côté allemand : 12 régiments à 60 escadrons.

Côté français : 17 régiments à 68 escadrons.

LES SCANDALES PRINCIERS

Dresde, 5 janvier. — Le roi de Saxe a eu la nuit dernière une hémorragie, et, d'après les derniers bulletins, son état est fort grave. Les médecins lui ont ordonné de ne lire aucun journal.

Dans le cas où la maladie du roi aurait une issue fatale, la princesse royale deviendrait reine de Saxe et la procédure de divorce serait forcément retardée, aucun procès ne pouvant être intenté à la reine, sinon devant une cour spéciale.

La santé du prince royal donne quelques inquiétudes ; il s'est montré hier au public pour la première fois depuis le départ de la princesse pour Genève ; tous ceux qui l'ont vu l'ont trouvé changé ; le public lui a fait un accueil froidement poli.

L'intervention du prince-abbé Max de Saxe

Paris, 5 janvier. — Le *Temps* reçoit la dépêche que voici :

Rome, 5 janvier. — M. l'abbé Max de Saxe, frère du prince royal, a fait savoir, au Pape, qu'il avait entrepris des démarches pour ramener sa belle-sœur, la princesse Louise, à l'observation de ses devoirs. Léon XIII a répondu au Prince-abbé, en approuvant son intervention et en l'encourageant à continuer ses efforts pour mettre fin à la pénible situation actuelle de la famille de Saxe.

Une plainte

Dresde, 5 janvier. — D'après le *Dresdner-Journal*, le consul d'Allemagne, à Genève, a été autorisé, par l'intermédiaire de l'office des Affaires étrangères de l'empire allemand, à remettre, à Genève, une plainte à la princesse royale de Saxe. L'avocat, que la princesse a chargé de la représenter dans le procès qui sera jugé à Dresde, est parti pour Genève, afin de conférer avec l'avoué qu'elle a choisi dans cette dernière ville.

FIN DE LA RÉVOLTE AU MAROC

Paris, 5 janvier. — La question marocaine est entrée depuis hier dans une nouvelle phase et semble prendre une tournure moins inquiétante. D'une part, le Sultan a recouvré les sympathies de ses sujets dissidents, en promettant de renoncer à ses essais d'importation des coutumes européennes, cause initiale de tout le mal, et en réouvrant les portes de sa prison à son frère aîné, à qui la population de Fez a fait, dit-on, une réception enthousiaste et qui vient d'être chargé du commandement suprême des troupes impériales. La popularité de Moulaï-Mohamed derrière laquelle le Sultan peut désormais s'abriter, a eu pour effet immédiat de ramener autour d'Abdul-Aziz, les tribus voisines de Fez, dont la victoire du prétendant à Taza avait fait des rebelles.

D'autre part, Bou-Hamara paraît avoir renoncé à poursuivre sa marche sur la Ville-Sainte, en raison sans doute des difficultés qu'il éprouvait à grossir ses forces et par suite aussi de la dislocation de ses troupes, préoccupées par-dessus tout de sauvegarder leur butin. Quoi qu'il en soit, il a rebroussé chemin ; mais on dit qu'il n'est pas homme à perdre aisément la partie et peut-être va-t-il, s'auréolant de sa victoire, tenter de fomenter une rebellion plus importante chez des tribus moins réfractaires que celles près desquelles il est venu échouer.

En tout cas, une organisation nouvelle de l'insurrection nécessitera pas mal de temps et le Sultan ne manquera pas de profiter de ce répit pour concentrer toutes ses forces et se préparer à une campagne décisive.

Pour ce qui est des Puissances, elles se sont prudemment abstenues d'une intervention qui aurait pu précipiter les événements en leur donnant une tournure différente et beaucoup plus grave. Considérer provisoirement la compétition entre Bou-Hamara et le Sultan comme une simple affaire intérieure, c'était l'attitude la plus sage.

Madrid, 5 janvier. — M. Silvela a annoncé au Roi que toutes les dépêches officielles confirment la retraite du prétendant du Maroc. Le Sultan va ainsi pouvoir réorganiser son armée et anéantir l'insurrection.

UNE AFFAIRE REGRETTABLE

A l'École polytechnique

Un regrettable incident vient de se passer à l'Ecole polytechnique. Un élève de la première division, M. Hinstin, a été arrêté sous l'inculpation d'escroquerie et d'abus de confiance. Le capitaine Seretin et l'adjudant Lavigne, s'occupent, comme juge et comme greffier, de cette affaire.

Il s'était classé par son travail parmi les vingt premiers de sa division ; par malheur pour lui, il jouait. C'est ce qui le perdit. La pension que sa famille lui servait, devint insuffisante ; il fit des dettes ; puis, il se rendit coupable, à l'Ecole même, de faits d'indélicatesse ; enfin, il détourna chez un grand bijoutier une bague de prix. Le commandant de l'Ecole, général Villien, fut informé, ouvrit une enquête ; pendant qu'on interrogeait le coupable, le 28 décembre, on découvrait dans son paquetage un revolver de petit calibre, objet prohibé par le règlement. M. Hinstin fut arrêté. L'avis suivant fut affiché dans les différentes salles de l'Ecole :

1re division. — Hinstin. — En prison jusqu'à décision à intervenir touchant les conclusions de l'enquête actuellement ouverte sur les faits qui lui sont imputés.

Le lieutenant-colonel commandant en 2e : DELORT.

Dans sa cellule, située au quatrième étage, au-dessus des salles d'études, M. Hinstin profita d'une absence de son gardien, un clairon du génie, pour tordre en corde sa serviette de toilette, l'allonger au moyen de sa cravate, et se pendre à son portemanteau. Le gardien revint juste à temps. Le prisonnier suffoquait déjà ; il fallut, pendant deux jours, le soigner à l'infirmerie. Il a réintégré depuis les locaux disciplinaires, mais une surveillance continuelle a été organisée.

L'AFFAIRE HUMBERT

A la conciergerie

Paris, 5 janvier. — A la Conciergerie, la journée s'est écoulée tristement. Mme Humbert a demandé à M. Parrot, directeur, si elle pouvait assister à la messe. La Conciergerie n'ayant pas de chapelle, il a été impossible de donner suite à la demande de Mme Humbert.

Eve a écrit à son père une lettre dans laquelle elle lui demande de ne pas se laisser aller au désespoir ; elle lui fait entrevoir le jour où ils seront réunis.

Paris, 5 janvier. — Thérèse Humbert a changé aujourd'hui de cellule pour la seconde fois. On sait qu'au lendemain de son incarcération à la Conciergerie, elle s'était plainte du froid et que le Directeur de la prison lui avait fait donner un autre local. La dame aux cent millions s'étant encore plainte que, dans sa nouvelle cellule, son sommeil était constamment troublé par le pas du fonctionnaire, de planton sous sa fenêtre, et par le bruit des voitures cellulaires faisant le service du Dépôt, on l'a placée dans la cellule de Romain Daurignac et celui-ci dans celle que sa sœur quittait.

L'INSTRUCTION

Paris, 5 janvier. — Le juge d'instruction Leydet a compulsé longuement, en compagnie des deux experts, les dossiers de l'affaire Humbert, comparant notamment diverses pièces avec des modèles d'écriture de Romain et d'Emile Daurignac. Après quoi, il a entendu trois témoins, parmi lesquels le cocher qui conduisit Romain Daurignac, au moment de sa fuite. Puis le juge a fait extraire ce prévenu de sa cellule et l'a interrogé en présence de son avocat, Me André Hesse. L'interrogatoire a porté sur les lettres de Me Parmentier aux frères Crawford. On se rappelle que cette correspondance était adressée par l'avoué du Havre à des initiales convenues, poste restante, rue du Hanovre.

Les lettres étaient prises par un inconnu qui, d'après le témoignage des employés de la poste, ne serait autre que Romain Daurignac.

On se souvient que plusieurs de ces lettres étaient restées en souffrance au bureau de poste et qu'elles furent saisies quelques jours après la fuite de la famille Humbert.

Paris, 5 janvier. — Au cours de l'interrogatoire, Romain Daurignac s'est montré plein d'audace. « C'est vraiment sciant (sic), a-t-il dit, d'être arrêté ainsi. J'étais en train de bouder ma valise pour venir à Paris vous fournir quelques éclaircissements sur cette affaire qui me paraît très embrouillée (sic). »

Romain a été ensuite confronté avec le cocher de remise qui venait, pendant les années 1896, 1897 et 1898, le prendre avenue de la Grande-Armée, et qui, après l'avoir conduit à la Banque Bernard Carpentier, 44, rue du Louvre, le conduisait à l'Hôtel des Postes, où il retirait les lettres adressées aux Crawford.

Le cocher, M. Jacotte, reconnaît formellement Romain Daurignac, mais déclare qu'il ne lui a jamais vu, à la sortie de la poste, de papiers entre les mains, sauf une seule fois.

Romain est confronté ensuite avec deux employés des postes, MM. Duhamel et Castel. Tous les deux le reconnaissant pour être venu en 1890, 1891, 1892, chercher des lettres aux initiales H. C. et R. C. Romain proteste et déclare qu'ils le confondent avec un sieur Muller, secrétaire des Crawford, dont le fils, âgé de 36 ans, lui ressemble beaucoup.

De son côté, M. André a entendu Emile Daurignac, assisté de Me Clunet qui, on le sait, lui a été désigné d'office et qui, on se le rappelle, fut l'avocat de Cornélius Herz. C'est toujours sur la *Rente Viagère* qu'a roulé l'interrogatoire d'Emile Daurignac.

Le dénonciateur des Humbert

Madrid, 5 janvier. — Sans exception, la Presse espagnole reflétant l'impression générale, réprouve l'acte de délation commis par M. Cotarelo. La question sera portée devant l'Académie espagnole par l'ancien ministre et poète Nunez de Arce. Imitant la police, les pauvres du quartier Ferraz, refusent de recevoir l'argent que M. Cotarelo avait pensé leur distribuer, au cas où la prime de 25.000 francs lui serait attribuée.

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

et le Président du Conseil

Paris, 5 janvier. — Si l'on s'en rapporte aux commentaires que provoque, chez les officieux, le scrutin d'hier, il faudrait croire que deux ministres auraient à en supporter les conséquences. Ce seraient MM. Pelletan et Delcassé.

A leur propos, les deux fractions du « bloc » semblent prêtes à se prendre aux cheveux. Les radicaux du gouvernement reprochent très aigrement au Ministre de la Marine d'avoir fait personnellement campagne, à Marseille, contre M. Peytral, en faveur de M. Flaissières.

Les socialistes et radicaux-socialistes sont en fureur contre M. Delcassé, qui, opportunément malade, n'est pas allé, dans l'Ariège, soutenir les sénateurs sortants, et a même laissé ses amis voter pour lui.

On rapporte, d'autre part, que M. Combes, rentré ce matin à Paris, accompagné de M. Gustave Faure, son chef de cabinet, venant de La Rochelle, se montre très fier de sa double élection.

A tort ou à raison, on lui prête l'intention de prendre, dans le cabinet, une allure nouvelle à l'égard de ses collègues. Il rêverait, paraît-il, de mettre M. Pelletan, voire M. Delcassé, en demeure de résigner leurs fonctions. On chuchote même des noms pour les remplacer. M. Combes serait persuadé qu'après ce débarquement, le cabinet qu'il préside, avec la majorité des deux Chambres, pourrait avoir une existence aussi longue que celle du Conseil préséident.

Nous répétons là ce qui nous a été dit par une personne politique à même d'être bien renseignée.

Un télégramme de M. Combes

Le Président du Conseil a envoyé le télégramme suivant au préfet de la Corse :

Président Conseil à Préfet Ajaccio.

Soyez mon interprète auprès des électeurs sénatoriaux de la Corse pour leur dire l'émotion profonde que m'a causée la nouvelle inattendue de mon élection.

La manifestation républicaine qu'ils ont voulu faire sur mon nom m'impose envers ce pays, si digne d'intérêt, des devoirs de reconnaissance que j'aurai à cœur de remplir. J'avais appris à le connaître et à l'aimer quand je l'ai visité avec la délégation de la Commission d'enquête extra-parlementaire sur la marine, mais je ne pouvais prévoir alors que le sentiment si cordialement sympathique dont j'étais pénétré se fortifierait un jour d'un sentiment de gratitude personnelle.

En choisissant spontanément le Président du Conseil pour son représentant au Sénat, la Corse lui donne une marque d'affection et un témoignage de confiance. Je garderai fidèlement le souvenir de l'acte à la fois politique et patriotique qu'elle vient d'accomplir. Ses intérêts me deviennent doublement chers ; je suis tenu désormais à les défendre, comme sénateur et comme Président du Conseil.

COMBES.

M. Hanotaux à ses électeurs

Laon, 5 janvier. — Voici la lettre adressée par M. Gabriel Hanotaux aux 574 électeurs sénatoriaux du département de l'Aisne qui ont voté pour lui :

Paris, 5 janvier.

Messieurs,

Inquiet des divisions qui diminuent la force et l'autorité du pays au dedans et au dehors, j'ai adressé au corps électoral sénatorial de notre département des paroles d'apaisement et de conciliation.

Cet appel n'a pas été entendu de tous ; cependant, un grand nombre d'entre vous m'ont donné leur voix. Je viens les remercier cordialement.

Ils savent que le reste et resterai fidèlement attaché à la politique exclusivement républicaine, mais raisonnable et tolérante, qui me paraît, plus que jamais, conforme aux intérêts du département et du pays.

Gabriel HANOTAUX.

Les Élections et la Presse

Les journaux ministériels s'empressent, ce matin, de célébrer « leur victoire ». Voici des extraits de leurs articles :

De la *Petite République :* « Les élections d'hier présentaient donc un double intérêt. Il s'agissait d'abord de savoir si le suffrage restreint confirmerait le jugement du suffrage universel sur la guerre engagée contre la congrégation par l'ensemble du parti républicain. Sur ce point, la victoire est complète... »

De l'*Aurore :* « C'est une victoire. Elle était prévue. Les républicains gagnent une douzaine de sièges. La réaction clérico-nationaliste perd plusieurs de ses chefs les plus notables. On ne pouvait attendre mieux du suffrage restreint. »

Du *Radical :* « Nous avions prévu de bonnes élections sénatoriales. Elles sont meilleures encore que nous ne l'espérions. »

Du *Siècle :* « Les adversaires du ministère Combes auront beau se battre les flancs pour dire que M. Combes compromet la République sous prétexte qu'il entend

---

FEUILLETON DU 7 JANVIER 1903 N° 47

LA VOYANTE

BLANCHE VAUBARON

par XAVIER DE MONTÉPIN

PREMIÈRE PARTIE

XXIV. — (SUITE)

Pour la première fois depuis bien longtemps l'avenir lui semblait lumineux. Ses inventions avaient cessé d'être une chimère irréalisable et improductive. Son travail donnerait l'aisance, la fortune peut-être, aux deux êtres qu'il aimait plus que sa vie.

— Un bonheur vient rarement seul ! se disait le jeune homme, en proie à une sorte d'enivrement. La somnambule, qui jamais ne se trompe, va me révéler, je le pressens, que les médecins ont menti par ignorance, et qu'à force de soins et d'amour Marthe peut être sauvée !

Telles étaient les pensées de Vaubaron, au moment où il reprit avec Blanche le chemin de la maison du docteur Horner.

XXV

— Vous arrivez juste au bon moment, monsieur, dit au mécanicien le laquais galonné sur toutes les coutures qui faisait fonction d'huissier chez le magnétiseur, la consultation du numéro 6 est commencée depuis dix minutes.

En même temps il ouvrit la porte du salon.

— Mais, murmura Jean Vaubaron, très surpris, très embarrassé, je vois dans cette pièce plus de monde qu'il y a une heure.

— Tranquillisez-vous, monsieur... Tous ces gens-là sont arrivés après vous et ne passeront qu'après vous... si même ils passent aujourd'hui, ce qui me paraît douteux, car il se fait tard... Prenez donc un de ces bons fauteuils, asseyez-vous sans vous inquiéter de rien, et quand on appellera le numéro 7, entrez dans le cabinet du docteur.

Vaubaron s'assit, comme le lui conseillait le valet, et il attira Blanche sur ses genoux.

Quelques minutes s'écoulèrent, puis une petite porte latérale, parfaitement dissimulée sous les plis de la tenture, s'ouvrit lentement, et une voix sourde et gutturale, empreinte d'un accent germanique très prononcé, cria ces trois mots :

— Le numéro 7 !

Vaubaron s'empressa de se rendre à l'appel de cette voix ; il franchit le seuil de la petite porte et ne put se défendre d'une involontaire émotion, et d'une inquiétude vague qui ressemblait presque à de la frayeur.

La pièce dans laquelle il venait de pénétrer avec sa fille était vaste, entièrement tendue d'un velours de nuance si sombre qu'il paraissait noir ; des draperies pareilles, retombant devant les fenêtres, produisaient, même en plein jour, une obscurité profonde.

Les clartés faibles d'une lampe astrale à globe dépoli, suspendue au plafond, combattaient seules cette obscurité factice et donnaient une apparence singulière à tous les objets.

Le cabinet n'avait d'autres meubles que quelques sièges disséminés çà et là, un large divan adossé à la muraille, et un immense fauteuil à dossier renversé occupant le point central de la pièce.

Un tapis d'un rouge vif et d'une extrême épaisseur assourdissait complètement le bruit des pas.

Dans le grand fauteuil était étendue, ou plutôt à demi couchée, une jeune femme vêtue de blanc et pouvant paraître belle, malgré sa pâleur excessive, malgré ses traits fatigués et le cercle sombre qui se dessinait autour de ses paupières et qu'on eût dit tracé à l'estompe.

Cette jeune femme était si mince, ou plutôt si maigre, qu'en la voyant assise, on se demandait comment elle pouvait se tenir debout et marcher, sans se ployer et sans se briser à chaque pas. Des nattes épaisses de cheveux d'un noir violent, encadraient un visage régulier mais sinistre.

Vaubaron devina qu'il avait sous les yeux la somnambule.

Le docteur Horner, homme de trente-cinq à quarante ans, grand, maigre et vigoureusement constitué, se tenait debout auprès du fauteuil.

Il portait un habit de velours noir, d'une coupe singulière, un vaste gilet blanc à revers échancrés, une culotte collante de drap gris-perle, et des bottes molles montant jusqu'au genou.

Ses lunettes d'or produisaient l'effet le plus bizarre avec ce costume à la *Werther*.

La figure du docteur ne pouvait inspirer la sympathie. Son nez long et crochu se recourbait comme le bec d'un oiseau de proie. Ses yeux gris lançaient, sous les verres brillants de ses lunettes, des regards durs et perçants. Sa bouche aux lèvres minces semblait avoir été fendue par un coup de couteau. Ses lèvres se collaient sur des dents blanches aiguës, et séparées les unes des autres comme celles d'un loup.

Ce visage inquiétait d'abord et finissait par épouvanter.

Le passé du magnétiseur peut, sinon se raconter, du moins s'analyser en un petit nombre de lignes.

Fritz Horner (nous jugeons convenable de lui laisser le nom qu'il avait cru devoir se choisir pour remplacer le sien) était véritablement Allemand, véritablement médecin, véritablement savant.

Après de très brillantes études, il avait acquis dans sa ville natale une réputation méritée. Son talent et son intelligence pouvaient et devaient le mener promptement à la gloire et à la fortune par les voies les plus droites et les plus légitimes. Par malheur, de violentes passions le dominaient, et la force d'âme nécessaire pour les combattre et pour les vaincre, lui faisait défaut. Sa science, sa position, la confiance et l'estime qu'il inspirait, il fit tout servir à l'assouvissement de ses instincts funestes.

Ceci ne pouvait durer longtemps. Le masque d'hypocrisie tomba, ou plutôt fut arraché avec un scandaleux éclat. Une de ces condamnations infamantes, dont il est impossible de se relever, frappa le docteur. Il trouva le moyen d'échapper à la prison qui l'attendait et, emportant avec lui une assez forte somme, il gagna la France et accourut à Paris, ce centre du monde où vient fatalement aboutir tout ce qui est grand par le génie ou grand par le crime.

Fritz Horner ne se faisait d'ailleurs aucune illusion ; il savait à merveille qu'il ne pouvait que végéter à Paris, et mourir de faim après avoir épuisé son capital, s'il lui fallait, étranger et inconnu comme il l'était, exercer obscurément la médecine et courir après une clientèle qui s'obstinerait à le fuir.

Mais en même temps il se dit que, de tous les pays du monde, la France est celui où le charlatanisme réussit le mieux et le plus vite. Il se souvint de la brillante et rapide fortune de Mesmer, qui ne trouvait point d'incrédules et que la reine elle-même daignait parfois visiter. Inspiré par ses souvenirs, il résolut de remettre à la mode le magnétisme, dont personne ne s'occupait en 1830 et dont le nom même était à peu près oublié.

En sa qualité d'Allemand, Fritz Horner avait étudié longuement cette science étrange et mystérieuse qui ne saurait rencontrer que des fanatiques ou des incrédules. En sa qualité de matérialiste, il se rangeait parmi ces derniers, il ne croyait point au magnétisme. Il en niait absolument tous les phénomènes. Les adeptes étaient pour lui des jongleurs, et les croyants des dupes.

Mais que lui importait cela ? Il ne s'agissait pas de croire lui-même ; l'essentiel était de persuader les autres... Il se mit à l'œuvre sur-le-champ.

Le hasard, toujours prêt à favoriser le mal, le mit en rapport avec une fille qui lui ressemblait moralement.

Cette fille, nommée Paméla Verrier, jeune encore, — elle avait vingt-cinq ans à peine, — très intelligente mais très vicieuse, ne trouvait de précaires ressources que dans une beauté déjà flétrie. Fritz Horner la jugea créée et mise au monde tout exprès pour le rôle qu'il lui destinait. Il s'ouvrit à elle, il lui offrit de la métamorphoser en somnambule, il lui proposa une association, elle accepta tout cela avec empressement.

Fritz Horner loua aussitôt la petite maison du boulevard du Temple, la fit décorer avec luxe et commença sans retard à donner des consultations magnétiques.

La nouveauté charma les Parisiens. Le succès ne se laissa point attendre. Fritz Horner et Paméla étaient l'un et l'autre des comédiens de premier ordre. Les plus sceptiques se laissèrent prendre au sommeil lucide de la somnambule et aux réponses qu'elle faisait, d'un air inspiré et avec des obscurités du plus heureux effet, à des questions posées habilement.

(*A suivre*). XAVIER DE MONTÉPIN.